



RAPPORT D'ACTIVITÉS
2012- 2013

ET

PERSPECTIVES D'ACTION
2013 - 2014

Table des matières

Le mot du conseil d'administration.....	4
Rapport d'activités 2012-2013	8
1. Un bilan fort positif de la mise en œuvre des priorités de travail	8
1.1 Démocratie et droits humains au Canada – Coalition Pas de démocratie sans voix! .	9
1.2 Liberté d'expression, liberté d'association et droit de manifester	9
1.3 Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada	11
1.4 Profilages discriminatoires	12
1.5 50 ^e anniversaire de la LDL.....	12
1.6 Plan de communication.....	13
1.7 Formation d'une nouvelle équipe à la permanence	14
2. Poursuite de nos interventions sur d'autres enjeux de droits humains	14
2.1 Environnement et droits humains.....	15
2.2 Mesures antiterroristes.....	15
2.3 Protection de la vie privée et des renseignements personnels	16
2.4 Droits des personnes migrantes, immigrantes et réfugiées et Droits économiques, sociaux et culturels.....	16
2.5 Laïcité et accommodements raisonnables	17
3. Une présence significative au sein de coalitions ou autre regroupements engagés sur des enjeux de droits	18
3.1 Coalition sur les droits des peuples autochtones.....	18
3.2 Échec à la guerre	18
3.3 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles	19
3.4 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.....	19
3.5 Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD) et Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)	20
4. Éducation aux droits	20
4.1 Revues	20
4.2 Fascicules.....	20
4.3 Conférences et activités publiques	20

4.4	Séminaire et colloque.....	21
4.5	Ateliers divers.....	21
4.6	Démarche participative d'éducation aux droits.....	21
5.	Communications.....	21
6.	Membership.....	22
7.	Financement.....	23
8.	Vie associative.....	24
8.1	Dossier corporatif de la Ligue.....	24
8.2	FIDH.....	24
8.3	Sections régionales.....	25
8.4	Conseil d'administration et conseil exécutif.....	25
8.5	Permanence.....	25
9.	Activités des sections régionales.....	26
9.1	Section de Québec.....	26
9.2	Section de l'Estrie.....	27
9.3	Section du Saguenay-Lac-St-Jean.....	27
	Proposition de perspectives d'action 2013-2014.....	28
	Volet 1 : choix de priorités de travail.....	28
	Volet 2 : Vie associative et fonctionnement interne.....	30

Le mot du conseil d'administration

Il y a maintenant deux ans, la Ligue des droits et libertés entreprenait de produire un rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada en collaboration avec une trentaine d'organisations québécoises. À la différence de rapports précédents qui traitaient séparément, comme le font les pactes internationaux, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques, ce rapport aborde l'ensemble des droits dans leur interdépendance. Cette approche s'est révélée particulièrement féconde. Elle nous a permis de dépasser le simple constat du recul des droits que nous faisons depuis plusieurs années et d'identifier les tendances structurantes du « néo-libéralisme » et de leur impact sur les droits.

Comme le constate le rapport

La mondialisation est en effet marquée par la volonté de concevoir l'ensemble des activités humaines comme une vaste économie de marché. Cette approche donne à la croissance économique une priorité sur tout autre critère en matière de choix collectifs. Toute l'activité humaine, dans un tel contexte, doit devenir rentable et contribuer à la croissance d'une richesse définie uniquement en termes monétaires [...] Dans ce contexte, le rôle de l'État se transforme radicalement : de garant des droits de la personne et porteur de l'intérêt public, il tend à devenir essentiellement l'organisateur de la société de marché. De ce fait, il abandonne ses responsabilités en matière de respect et de protection des droits pour devenir un agent de leur érosion [...] La situation que vivent aujourd'hui les peuples d'Europe en atteste, eux pour qui l'exercice des droits est clairement soumis à la primauté de politiques d'austérité dictées par le capital financier.

L'application de la logique de marché au plus grand nombre possible de secteurs de l'activité humaine modifie les programmes sociaux et les soumet non plus aux impératifs de mise en œuvre des droits mais à ceux du marché. Les répercussions de cette logique sont considérables : privatisation à la pièce des services publics; soumission de droits sociaux et culturels aux besoins du marché; marginalisation et stigmatisation de populations «non solvables»; exclusion de ces populations de l'accès à leurs droits, comme ceux de se nourrir, de se loger, de s'éduquer.

La multiplication des formes du travail atteint de nombreux droits acquis et fragilise la possibilité de satisfaire les besoins les plus élémentaires. L'emploi stable dégringole au profit d'emplois temporaires, à temps partiel, sur appel, contractuels, à domicile, ou encore obtenus par le biais d'une agence de placement. Les gens qui travaillent ne sont plus des personnes détenant des droits mais sont devenus des «ressources» qu'il s'agit de rendre opérationnelles dans le cadre le plus flexible possible. Le Québec et le Canada font de plus en plus appel à de la main-d'œuvre «migrante». Ces gens viennent occuper des emplois qui ne trouvent pas preneur dans la main-d'œuvre locale, essentiellement à cause des mauvaises conditions offertes.

Simultanément, l'idéologie conservatrice renferme une menace globale à l'encontre de la logique des droits humains. Il s'agit de la volonté d'en écarter un principe central, celui de l'universalité des droits pour tous et pour toutes, et de son corollaire, la lutte contre

les inégalités d'accès à l'exercice de droits reconnus universels. Une personne n'aurait de droits suivant cette morale conservatrice que dans la mesure où elle les mérite. Et c'est dans cette mesure seulement qu'on les lui «concède». Les discriminations «classiques» relevant du sexisme, du racisme ou de l'homophobie de même que la discrimination en fonction de l'exclusion sociale de catégories de population présumées inadaptées, insolubles, marginalisées, à risque sont alors renforcées.

L'État soumet les institutions, notamment législatives, aux contraintes que lui fixent les marchés. Ce processus affecte directement des droits et libertés individuelles. L'activité citoyenne elle-même n'est tolérée qu'en fonction de son «bénéfice» pour la société de marché. Qu'il s'agisse du fonctionnement des institutions, du respect de droits civils et politiques conçus comme libertés fondamentales ou de la liberté de conscience, les reculs de ces conditions essentielles à une véritable vie démocratique, au Canada et au Québec, sont abondants et inquiétants.

La concentration du pouvoir politique aux mains de l'exécutif, l'érosion de plusieurs institutions démocratiques comme l'Assemblée nationale ou la Chambre des communes, la grande difficulté des organisations citoyennes à faire connaître leurs points de vue, à s'exprimer tant sur la place publique qu'auprès du pouvoir exécutif ou de leurs élus, attestent d'un déficit démocratique important.

L'absence d'écoute de nos gouvernements dans les dernières années a été maintes fois dénoncée. Des mouvements sociaux comme celui de la grève étudiante (2012), celui de Idle No More (2012-2013) sur les revendications territoriales des peuples autochtones et celui de la résistance à la réforme de l'assurance-emploi (2013) se sont heurtés au mépris et à l'arrogance du pouvoir.

Dans un ordre fondé sur des préoccupations étrangères à la dignité humaine, l'être humain n'y a pas de droits inhérents; seulement des besoins en tant que producteur/consommateur ou utilisateur/payeur. Dans cette logique, pourquoi des populations poussées à la marge d'une société, parce que non «productives» ni même «consommatrices», devraient-elles se voir reconnaître un droit de participation aux décisions publiques?

Comme le conclut le rapport

C'est l'ordre social, économique et politique dans lequel s'inscrivent aujourd'hui les droits humains qui doit être examiné et mis en cause, car cet ordre ne répond plus aux exigences de leur mise en œuvre. Si cet ordre n'est pas profondément modifié, nos droits en tant qu'êtres humains pourront difficilement être pleinement exercés. La Ligue soumet que lorsque l'ordre ne permet pas la mise en œuvre des droits, c'est l'ordre qu'il faut changer, pas les droits.

Éléments de conjoncture

Au Québec

L'orientation prise par le gouvernement du Parti Québécois depuis son élection se conforme malheureusement à l'analyse qui précède. Après un début de mandat qui laissait présager quelques espoirs – retrait de la loi 12, fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly, retrait de la taxe santé de 200\$ – le gouvernement a rapidement capitulé devant les exigences du patronat et adopté le déficit zéro comme projet de société.

La taxe santé est maintenue, quoique sous une forme moins régressive et les frais de scolarité universitaires sont indexés. L'aide sociale de certaines catégories de prestataires est coupée sous prétexte de leur employabilité – sur la base de justifications qui rappellent celles du gouvernement canadien pour couper l'assurance chômage.

Le gouvernement a reculé en matière de redevances minières. Alors que les projets de pipelines pour exporter le pétrole des sables bitumineux sont de plus en plus contestés aux É-U et ailleurs au Canada, Québec se montre ouvert au renversement du flux dans celui qui relie le Québec à l'Alberta.

La liberté d'expression demeure un enjeu majeur. Les amendements au règlement P6 à Montréal sont maintenus et la police utilise ce règlement avec plus d'arbitraire que jamais pour réprimer les manifestations. Les arrestations de masse avec remises de constat d'infraction sont devenues d'une banalité consternante. En réponse à la demande d'enquête publique sur les violations de droits lors de la grève étudiante, le ministre de la Sécurité publique a institué une Commission spéciale d'examen dont les travaux se feront à huis clos et qui a pour mandat, non pas de vérifier les allégations de violations de droits mais de mesurer notamment les impacts économiques des événements et leur effet sur le sentiment de sécurité de la population.

Au Canada

Le gouvernement conservateur a récidivé avec un deuxième projet de loi mammoth (C-45) qui modifie une fois de plus une foule de lois sans consultation. Notons, en particulier, la modification de la *Loi sur les indiens* qui facilite la cession des terres d'une réserve sans l'accord de la majorité des membres d'une bande. Les amendements à la *Loi sur la protection des eaux navigables* réduit également le processus de consultation des Premières nations quant aux projets qui les affectent. Le mépris du gouvernement conservateur envers les autochtones a donné lieu à « Idle no more », un mouvement pan-canadien de mobilisation sans précédent issu de la base. Ce mouvement a obtenu de larges appuis et a permis d'amorcer un rapprochement entre autochtones et non-autochtones.

Ce même gouvernement s'est attaqué aux chômeurs, s'en prenant aux plus vulnérables, les soi-disant « prestataires fréquents » qui devront accepter des emplois moins bien rémunérés plus loin de chez eux. Les services publics fédéraux vont subir d'autres coupes qui affecteront les services à la population. Les ministères les plus touchés sont

ceux de la santé, de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'environnement et de l'aide internationale.

Aussi, le gouvernement conservateur a continué d'affaiblir les mécanismes d'évaluation et de protection environnementale et il s'est retiré de la Convention internationale sur la désertification. Il a diminué les fonds alloués à la recherche sur les impacts des changements climatiques ainsi que les recherches scientifiques sur l'atmosphère, et ce particulièrement dans l'arctique canadien. La Commission de révision sur les matières toxiques a été abolie. Pour mieux étouffer les voix dissidentes, le Réseau canadien de l'environnement, le Réseau canadien des femmes en santé environnementale et le Réseau environnemental des Premières nations ont été abolis.¹

Au niveau interne

L'année a débuté avec l'arrivée de deux nouvelles personnes à la permanence, Joël Pednault comme adjoint administratif et Lysiane Roch comme responsable des communications. Il a donc fallu rebâtir l'équipe de travail. L'année a été particulièrement chargée, car il fallait préparer le 50ième anniversaire tout en réalisant le plan d'intervention. Les nouveaux membres de la permanence se sont rapidement appropriés leurs tâches et dossiers et ont su faire preuve d'initiative, ce qui a permis de réaliser le plan d'action fixé par la dernière assemblée générale. Le Conseil d'administration les remercie chaleureusement pour leur dévouement et pour la qualité du travail accompli.

Enfin, soulignons que les objectifs de financement ont été atteints mais qu'on ne doit pas prendre pour acquis la santé financière de la Ligue. Nous n'avons toujours pas pu accroître notre financement à un niveau permettant d'ouvrir un quatrième poste, comme nous le souhaitons depuis plusieurs années. Le financement doit demeurer une préoccupation.

¹ Pour plus d'informations sur les actions du gouvernement conservateur, voir : <http://www.pasdedemocratiesansvoix.qc.ca> - "Les conservateurs au pouvoir : coupure idéologique, coups durs pour les droits"

Rapport d'activités 2012-2013

Lors de l'assemblée générale du 2012, il avait été convenu de déterminer des priorités de travail pour l'année 2012-2013 tenant compte que la Ligue devait, à la fois, être en mesure d'intervenir dans l'espace public dans un contexte où les droits humains sont attaqués de toutes parts, ce qui nous liait à l'actualité et donc à des impondérables, et à la fois, consacrer des énergies à l'interne pour assurer la restructuration de l'équipe de la permanence.

Il a aussi été entendu que la Ligue devait poursuivre ses interventions dans les dossiers où elle assumait déjà un leadership et avait d'ores et déjà invité d'autres organismes à y participer.

Les priorités adoptées étaient les suivantes :

- Rebâtir l'équipe de la permanence.
- Compléter le rapport sur la situation des droits humains au Québec et au Canada.
- Intervenir en défense de la démocratie, de la liberté d'expression et des libertés civiles, tant au Québec qu'au Canada.
- Compléter le plan de communication et en assurer la mise en œuvre, comprenant notamment la mise en ligne d'un nouveau site Internet.
- Accorder la priorité aux autres dossiers dont nous sommes le groupe porteur, par exemple la poursuite de la campagne visant l'obtention d'un mécanisme d'enquête impartial, indépendant, transparent et civil lorsqu'une policière ou un policier est impliqué dans la mort d'une personne ou lui cause des blessures.
- Souligner le 50^e anniversaire de la Ligue.

1. Un bilan fort positif de la mise en œuvre des priorités de travail

Dans l'ensemble, les priorités de travail pour l'année 2012-2013 ont été menées à terme : nous faisons une évaluation très positive de la réalisation de chacune des priorités de travail adoptées lors de l'AGA de 2013.

La permanence et le conseil d'administration ont grandement apprécié que des priorités aient été déterminées, leur fournissant des balises de fonctionnement, quoique l'on ait sous-évalué l'ampleur du travail que nécessitent la préparation et la réalisation des activités reliées au 50^e de la Ligue.

Cette sous-évaluation a fait en sorte que nous sommes demeurés confrontés au problème d'absence de marge de manœuvre permettant de mener des interventions publiques comme il aurait été important de le faire dans certains dossiers tel que les coupures à l'aide sociale. La Ligue aurait pu en effet contribuer à la lutte pour contrer ces mesures inacceptables sur le plan des droits économiques, sociaux et culturels.

Enfin, considérant les besoins d'énergies militantes très spécifiques de la LDL, compte tenu de sa mission et de ses orientations de travail, nous comptons proposer une

nouvelle organisation du fonctionnement interne de la Ligue et créer des comités ad hoc de travail. Cette question sera abordée dans les perspectives de travail.

Voyons maintenant le travail réalisé en regard de chacune des priorités de travail.

1.1 Démocratie et droits humains au Canada – Coalition Pas de démocratie sans voix!

Objectif poursuivi : *renforcer le mouvement d'opposition aux orientations et politiques du gouvernement Harper contre les droits humains et la démocratie*

La Ligue participe activement à cette coalition qui poursuit son travail de sensibilisation et de mobilisation pour dénoncer les atteintes à la démocratie et aux droits humains portées par le gouvernement Harper, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et la place du débat public comme fondement de la vie démocratique, le droit à l'information, le non-respect des institutions démocratiques canadiennes, le retrait du financement des organisations vouées à la défense des droits et des libertés et une plus grande justice sociale, le mépris avoué de ce gouvernement à l'égard de ses obligations internationales du Canada en matière des droits de la personne, etc.

La coalition regroupe des organismes québécois de différents mouvements sociaux mise sur pied en juin 2010 par la publication d'une déclaration dénonçant les orientations politiques et idéologiques du gouvernement Harper (alors minoritaire). La Déclaration a été signée par plus de 130 organismes.

La Ligue siège au comité de coordination de PDSV et a participé à la réalisation des activités de la coalition, dont principalement :

- réalisation d'un nouveau fascicule de la Coalition : "Les conservateurs au pouvoir : coupure idéologique, coups durs pour les droits"
- tenue de deux activités de réflexion et d'orientation du travail : 20 septembre 2012 et 15 mars 2013.

1.2 Liberté d'expression, liberté d'association et droit de manifester

Objectif poursuivi : *réhabiliter dans l'espace public ces libertés civiles et renforcer le mouvement de défense en faveur de ces libertés civiles fondamentales pour l'exercice de la démocratie*

Les atteintes portées par les pouvoirs politique et policier sont considérables. Du côté du pouvoir politique, on adopte des dispositifs réglementaires qui limitent indûment le droit de manifester. On banalise la portée de ces libertés fondamentales pour la démocratie en les mettant en opposition avec les impacts que subirait les entreprises et les commerces lors de manifestations et le sentiment de sécurité de la population. Du côté du pouvoir policier, les cas d'abus, d'intimidation, de pratiques de profilage

discriminatoire et de brutalité font légion, sans compter les arrestations massives et illégales.

Malgré ces charges et ce dénigrement, on peut faire le constat de certaines petites avancées en faveur de la réhabilitation de ces libertés civiles dans l'espace public, notamment du côté du traitement qu'en font certains médias, ne serait-ce que parce que ces médias font entendre une autre voix, dont celle de la Ligue.

Voici les activités réalisées par la LDL dans ce dossier, activités visant à renforcer le mouvement de défense en faveur de ces libertés civiles :

- Parution de la revue d'automne 2012 sur le droit d'association et lancement public de cette revue (avec la collaboration de la Fondation Léo-Cormier (FLC))
- Participation active dans la mise en place et la coordination d'un rassemblement d'organismes réclamant l'enquête publique sur les événements du printemps étudiant : conférence de presse de lancement, interpellation de la Première ministre, vigile de mars 2013, interpellation de la Protectrice du citoyen et de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Réalisation, en concertation avec l'Association des juristes progressistes (AJP) et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), d'un rapport sur les violations de droits durant le printemps étudiant, grâce à la participation active d'un groupe d'étudiantEs très engagéEs
- Relance auprès du ministre de la Justice pour la mise en œuvre du mécanisme de révision de la loi anti-slapp
- Réalisation d'un fascicule sur la liberté d'expression (en collaboration avec la FLC)
- Réalisation d'une activité d'envergure sur la liberté d'expression dans le contexte de la contestation sociale : tenue d'un séminaire préparatoire en novembre 2012 et d'un colloque, le 24 mai 2013 (en collaboration avec la FLC)
- Contestation de la constitutionnalité de l'article 500.1 du Code de sécurité routière devant la Cour municipale de Montréal eu égard au recours fait par les forces de l'ordre à cette disposition pour mettre fin à des manifestations par ailleurs pacifiques
- Dénonciation publique et demande d'abrogation du Règlement P6 sur les manifestations à Montréal, en avril 2013, en concertation avec l'AJP; campagne d'adhésion à une déclaration commune signée par plus de 65 organisations communautaires et syndicales
- Dénonciation ferme de la création par le ministre de la Sécurité publique d'une commission spéciale d'examen des événements du printemps de 2012, considérant que le mandat de cette commission ne permettra pas d'établir

notamment les violations de droits humains commises par les forces policières, ni le rôle joué par les autorités politiques dans les directives données (implicites ou explicites) aux forces policières lors de ces événements.

1.3 Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada

Objectif poursuivi : proposer les droits humains comme outil d'analyse et de mobilisation pour une action concertée aux organismes de défense des droits qui militent pour plus de justice sociale

Ce projet, initié depuis l'automne 2010, a été réalisé avec la participation active de plus de 30 organisations syndicales et communautaires : la LDL a su rallier les organismes participants à cette proposition d'analyse du contexte sous l'angle des droits humains qui permet d'envisager des perspectives de mobilisation commune.

Le rapport a été finalisé en avril 2013 grâce à la plume de Denis Langlois, au travail assidu du comité d'encadrement (rencontres de travail : 6 novembre 2012, 18 février 2013, 17 mai 2013) et à la contribution constante des groupes participants (19 mars 2013).

La démarche, qui est actuellement dans sa phase finale, propose de lier les différentes problématiques auxquels sont confrontés les organismes afin d'identifier les principaux obstacles à la réalisation de l'ensemble des droits (les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels) et d'offrir un outil de concertation et de mobilisation collectif.

L'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de taille auxquels nous sommes confrontés actuellement, mis en lumière dans ce rapport sur les droits humains nous ont amenés à nous intéresser de plus près à la portée de l'article 28 de la DUDH. Cet article énonce que « toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés (...) puissent y trouver plein effet. » Dans un contexte marqué par une contestation sociale de plus en plus tournée vers le mode actuel de développement et confrontée à un pouvoir politique qui prive la population des espaces nécessaires à l'exercice de la démocratie, la LDL conclut, au terme de cette analyse de la situation des droits humains au Québec et au Canada, que l'ordre économique, social et politique actuel est incompatible avec la mise en œuvre des droits humains. Elle pose en termes d'interdépendance des droits la question relative au mode d'organisation économique, social et politique requis pour assurer le plein exercice de tous les droits humains.

Au moment d'écrire ces lignes, nous en sommes à recueillir l'adhésion formelle d'un large éventail d'organisations syndicales et communautaires nationales en vue d'une activité publique (prévue en juin 2013) de diffusion du rapport. Nous proposons de tenir un forum public, au printemps 2014, visant à mobiliser autour des suites à donner à ce rapport. Ce forum devrait s'inscrire dans le cadre des activités du 50^e de la LDL.

1.4 Profilages discriminatoires

Objectif poursuivi : *amener les autorités politiques et policières à reconnaître l'existence de pratiques de profilage discriminatoire et à adopter des mesures visant à éradiquer les pratiques de profilage discriminatoires, contrer le sentiment d'impunité policière et obtenir la mise en place (ou l'amélioration) de mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance des forces policières*

Nous n'avons malheureusement pas enregistré d'avancées sur le plan de la reconnaissance des pratiques de profilage des forces policières. Ces pratiques sont davantage considérées comme des erreurs de parcours ou le fait d'agissements individuels, comme en fait foi notamment, la réaction des autorités policières à propos des agissements de la matricule 728.

Quant à la mise en place de mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance des forces policières, nous avons été fortement déçus du PL 12, *Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes* puisque le modèle proposé fait en sorte que nous allons nous retrouver avec les mêmes difficultés que celles du modèle ontarien. En effet, bien que le bureau d'enquête doive être dirigé par un civil qui ne doit pas avoir été policier par le passé, les enquêtes pourront être menées par d'anciens policiers, ce qui contrevient aux principes de l'indépendance et de l'impartialité que nous recherchions. De plus, aucune obligation de transparence n'est énoncée dans la loi, de sorte que les résultats des enquêtes ainsi que les motifs ayant mené à la décision de ne pas poursuivre le policier visé, continueront de ne pas être dévoilés publiquement. Précisons par ailleurs qu'une kyrielle de règles devant régir ce mécanisme d'enquête seront adoptées par règlements alors que nous exigeons qu'elles fassent plutôt l'objet de texte législatif à débattre en commission parlementaire.

La LDL a poursuivi son engagement dans ce dossier par :

- Sa participation à la mise en place d'un observatoire sur les pratiques de profilage. Comme suite au Colloque de juin 2010, sur les pratiques de profilage discriminatoires dans l'espace public, la LDL participe au projet collectif formulé dans le cadre d'une demande auprès du Conseil de recherche en sciences humaines, ayant été acceptée en mars 2013. La LDL sera plus spécifiquement responsable du volet profilage politique
- Sa mobilisation soutenue autour du PL 12 : analyse du PL 12, partage de cette analyse avec d'autres organisations, demande de rencontre auprès du ministre de la Sécurité publique, demande de participation à la commission parlementaire et démarche pour assurer la participation de la LDL exclue de la liste des participants, élaboration et présentation du mémoire de la LDL ainsi que plusieurs interventions médiatiques.

1.5 50^e anniversaire de la LDL

Objectif poursuivi : *mettre en lumière le travail de défense des droits mené par la LDL depuis 50 ans et son importance dans la société québécoise, sensibiliser le public à*

l'importance de soutenir et/ou de participer à ces luttes, donner une visibilité à la LDL en tant que porteuse des luttes pour la défense des droits

Plusieurs projets sont en cours actuellement qui permettront d'assurer la réalisation des objectifs visés. La Ligue a pu compter sur le soutien financier d'Inter Pares pour assurer notamment, la réalisation de divers outils de visibilité.

Projets en cours :

- Réalisation de deux revues (printemps 2013 et automne 2013), l'une présentant un survol des principales thématiques sur lesquelles la LDL est intervenue depuis sa création, l'autre portant sur les enjeux de droits humains, 50 ans plus tard
- Soirée du 50^e anniversaire prévue pour le 3 octobre 2013
- Production d'une série de capsules
- Production de divers outils de visibilité de la Ligue : nouveau logo, nouveau dépliant, visuel pour le 50^e, bandeau web, signets ou autres
- Cahier spécial à paraître dans le Devoir, dans l'édition du 1^{er} juin 2013
- Projet de développement du membership à l'occasion du 50^e
- Organisation d'une activité de lancement du 50^e : lancement de la 1^{ère} revue, de la première capsule, annonce des autres activités, le 29 mai 2013, cette journée du 29 mai étant précisément la date de la fondation de la Ligue en 1963
- Série d'articles ou de lettres au lecteur dans les journaux ou autres revues. Voir à ce propos la parution d'un article dans la revue *Relations*
- Voir aussi l'idée exprimée précédemment de tenir un forum sur les droits humains au printemps 2014

Il faut souligner ici l'ampleur du travail que nécessite la réalisation de ces activités tout en reconnaissant la pertinence d'y consacrer les énergies nécessaires car ces projets, notamment en ce qui concerne la revue du printemps 2013, portera sur le travail des 50 dernières années de la LDL ce qui permet de tenir une sorte de registre du travail réalisé par la LDL en l'absence d'autres outils (livre ou documentaire sur l'histoire de la Ligue). À cet effet, il faut souligner la participation des militantEs de la LDL dans la réalisation de ces projets et l'intérêt sinon l'enthousiasme manifesté par les personnes qui ont contribué dans le passé aux travaux de la LDL.

1.6 Plan de communication

Objectif poursuivi : *améliorer l'ensemble du travail de communication de la Ligue ainsi que ses outils de communication, tant à l'interne qu'à l'externe*

Nous avons pu compter sur une ressource externe qui nous a permis, pendant l'absence d'une personne responsable aux communications, d'initier le travail projeté. Ainsi, nous avons pu, dès l'entrée en fonction de la nouvelle personne chargée des communications, réaliser le travail suivant :

- Élaboration d'un état de la situation : contexte institutionnel (mission et objectifs, forces et faiblesses, ressources) conjoncture politique (place de la Ligue dans les débats de société)
- Adoption d'objectifs de communication et d'un plan de communication et analyse des outils de communications
- Mise en place à venir d'un comité de communication
- Révision à venir des différents outils de communication

Le travail dans ce dossier se trouve quelque peu reporté considérant l'ampleur du travail qui a dû être consacré aux divers projets en cours pour le 50^e. Notons toutefois que le comité communication peut déjà compter sur la participation de militantEs à ses travaux à venir.

1.7 Formation d'une nouvelle équipe à la permanence

Objectif poursuivi : assurer la mise en place d'une équipe qui soutient la mission de la Ligue et voit à la mise en œuvre de cette mission, favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la Ligue

Afin d'assurer l'atteinte de ces objectifs, les énergies requises y ont été consacrées et un plan d'intégration a été mis en œuvre sur une période de trois mois, comportant un certain nombre de rencontres de travail.

Les deux nouveaux membres de la permanence s'en disent fort satisfaitEs.

Il et elle évaluent avoir pu bénéficier des outils et du support nécessaires pour comprendre la LDL, son histoire, son fonctionnement et ses structures. Il et elle ont pu aussi bénéficier du support de quelques militantEs pour s'approprier certains dossiers.

Il est prévu que des formations sur mesure soient organisées afin de parfaire leur connaissance concernant des dossiers plus spécifiques.

2. Poursuite de nos interventions sur d'autres enjeux de droits humains

Bien que certaines thématiques n'aient pas été intégrées formellement dans les priorités à réaliser en 2012-2013, elles ont néanmoins fait l'objet de diverses interventions ou travaux en cours d'année, principalement liés à l'actualité et au contexte politique.

2.1 Environnement et droits humains

Objectif poursuivi : favoriser le renforcement d'une analyse de cette problématique axée sur les droits, au sein de la LDL et de ses organisations partenaires, se doter d'orientations générales d'intervention dans ce dossier

Pour favoriser l'appropriation de cette analyse à l'interne de la LDL puis poursuivre le travail amorcé avec d'autres organismes intervenant sur cette problématique, le comité environnement a travaillé à l'élaboration d'un document d'analyse sur le Plan Nord, lequel a fait l'objet d'un échange au CA, le 19 janvier 2013. Le document doit être revu à la lumière des commentaires formulés lors de cette rencontre.

Par ailleurs, le comité a contribué à la finalisation d'un outil de compréhension des enjeux environnementaux sous l'angle des droits humains qui était attendu en guise de suivi du colloque de l'an dernier que la LDL avait organisé avec le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE).

Enfin, la LDL entend réaliser, en collaboration avec la FLC, un fascicule proposant les droits humains comme grille d'analyse des problématiques environnementales.

2.2 Mesures antiterroristes

Objectif poursuivi : défendre les libertés civiles et contrer l'adoption de mesures qui leur portent atteinte dans le contexte de la lutte au terrorisme, amener un plus grand nombre de personnes à être critiques de l'approche sécuritaire

Sur ce dossier, la LDL a participé à l'intervention de la Coalition de surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale au sujet du projet de loi S-7. Ce projet de loi proposait l'introduction dans le Code criminel d'une nouvelle infraction terroriste relative à la tentative de quitter le Canada dans le but de commettre une infraction de terrorisme. Il proposait également la réintroduction dans le Code criminel de deux dispositions crépusculaires de la loi antiterroriste, soit l'investigation judiciaire et les arrestations préventives dans un but de permettre la surveillance judiciaire des individus. Rappelons que ces deux dispositions permettent d'arrêter préventivement et de forcer à témoigner des personnes qui participent à des activités de contestation et de dissidence qui n'ont rien à voir avec ce qu'on entend normalement par «terrorisme». Une définition aussi large encourage le profilage d'individus que l'on qualifie sujet d'intérêt à partir de critères religieux, politiques ou idéologiques. Le PL S-7 a finalement été adopté le 24 avril 2013. À noter que les députés conservateurs et libéraux ont approuvé la mesure, tandis que le Nouveau Parti démocratique (NPD) et les autres partis s'y sont opposés.

La LDL a également pris part à des actions de représentations auprès des députés fédéraux sur cette question, à l'instigation de la CSILC.

Depuis plusieurs années, le travail de la Ligue sur le dossier des mesures antiterroristes se fait surtout dans le cadre de sa participation très active à la CSILC. Le président de la LDL est actuellement co-président de la Coalition.

2.3 Protection de la vie privée et des renseignements personnels

Objectif poursuivi : *dénoncer et contrer l'adoption de mesures qui portent atteinte à la protection de la vie privée et des renseignements personnels, amener un plus grand nombre de personnes à être critiques et sensibles à ces atteintes*

La Ligue a pris part de concert avec la CSILC à une vaste campagne d'opposition au PL C-30 visant à permettre la surveillance des communications. Le gouvernement Harper a dû reculer devant l'ampleur de l'opposition à l'égard de ce projet de loi.

2.4 Droits des personnes migrantes, immigrantes et réfugiées et Droits économiques, sociaux et culturels

Objectif poursuivi : *promouvoir la grande orientation de la Ligue « Tous les droits humains sans égard au statut d'immigration » et renforcer le mouvement en faveur de la reconnaissance et la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels*

Les deux comités de travail de la Ligue qui s'intéressent à ces deux thématiques distinctes se sont rencontrés pour cerner des dossiers sur lesquels il conviendrait de travailler compte tenu de la conjoncture. À cette occasion, ont été plus particulièrement ciblés les enjeux plus globaux de la réforme de l'assurance-emploi et ceux plus spécifiques visant les travailleuses et les travailleurs migrants temporaires.

Une soirée publique a été organisée sur ce thème le 28 mars 2013. Elle aura permis de mieux comprendre la réforme de l'assurance-emploi, notamment en ce qui concerne l'impact sur les sans-emploi de la nouvelle définition de l'emploi convenable et de l'accès différencié au programme de l'assurance emploi selon la catégorie de travailleurs et de travailleuses qui y ont recours. Nous avons également fait un survol des différents programmes de travailleurs étrangers et de leur accès à différents droits selon leur statut. Les parallèles à faire entre ces différents programmes (assurance emploi et travailleurs étrangers) confirment que les entreprises canadiennes pourront compter sur une main d'œuvre mobile, qui se verra imposer des conditions de travail à la baisse. Travailleurs d'ici ou travailleurs étrangers, les conditions de l'un ou l'autre groupe seront mises en tension les unes contre les autres pour assurer un effet à la baisse sur l'ensemble des conditions de travail.

Cette soirée nous a aussi permis de mesurer l'ampleur des mouvements de la main d'œuvre à l'échelle planétaire pour strictement répondre aux besoins du marché et des entreprises, à l'heure où les frontières sont autrement fermées pour les réfugiés ou les sans statut cherchant à fuir des conditions de vie insoutenables dans leurs pays d'origine.

Il a été convenu, à la fin de cette soirée, de la nécessité de colliger les informations qui nous permettraient de peaufiner notre analyse de la situation, notamment en région.

Par ailleurs la Ligue souhaite terminer la réalisation d'un fascicule visant à sensibiliser sur les impacts du recours à des indicateurs pour mesurer le degré de réalisation des droits humains.

2.5 Laïcité et accommodements raisonnables

Objectif poursuivi : *promouvoir la position de la LDL sur les principes qui fondent la laïcité de l'État, la portée de ce que sont les accommodements raisonnables et les mesures nécessaires à adopter afin d'assurer le droit à l'égalité réelle et non pas simplement formelle*

Les débats entourant cette question sont particulièrement tendus et difficiles à mener sur la place publique. Cependant la LDL demeure déterminée à faire valoir son point de vue.

En ce sens, elle a eu une rencontre, le 10 mai dernier, avec le ministre Bernard Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, qui s'est vu confier la responsabilité de mener une consultation sur le projet de Charte sur la laïcité. La Ligue a abordé avec lui les éléments suivants :

- les objectifs poursuivis par le processus visant à garantir la laïcité de l'État
- les libertés fondamentales mises en cause dans le débat actuel : leur portée fondamentale dans le cadre d'une société démocratique
- les conditions pour assurer le droit à l'égalité réelle des femmes, notamment par la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels
- la nature et la portée juridiques des accommodements raisonnables
- les risques d'exacerbation des réactions racistes, notamment islamophobes
- les mesures à prendre pour assurer le renforcement de la laïcité de l'État : notamment l'enlèvement du crucifix à l'Assemblée nationale, l'interdiction des prières d'ouverture de conseils municipaux, la fin du financement public des écoles confessionnelles privées
- la valorisation de la Charte québécoise comme outil permettant de régler les situations de conflits de droits.

La rencontre a été très cordiale. Le ministre se dit en pré-consultation et n'a pas donné d'indications sur le moment précis où seront lancées les consultations.

La Ligue a aussi tenu des rencontres du CA visant à approfondir son argumentaire. Elle a participé à deux rencontres qui ont porté sur des thèmes se rapportant à cette problématique : une journée d'étude sur l'islamophobie au Québec organisée par le Centre justice et foi, le 16 mars 2013, et un séminaire sur les consultations publiques sur des sujets touchant les droits fondamentaux organisé par le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM), le 26 mars 2013.

Enfin, la LDL a émis, le 20 février 2013, un communiqué au moment de l'annonce de la mise en place par le gouvernement Harper du Bureau de la liberté de religion, estimant que ce geste avait pour effet de remettre en question un des fondements de la laïcité, soit la séparation de l'État et des Églises. Ce fut l'occasion de rappeler que la laïcité est essentielle au respect du droit à l'égalité et des libertés de conscience, d'expression et d'association.

3. Une présence significative au sein de coalitions ou autres regroupements engagés sur des enjeux de droits

3.1 Coalition sur les droits des peuples autochtones

Depuis quelques années déjà, la LDL participe activement à cette Coalition qui vise à sensibiliser sur la réalité autochtone afin de combattre les discriminations, soutenir les revendications en ce qui concerne la reconnaissance des droits des peuples autochtones et favoriser les convergences entre Autochtones et allochtones sur une vision du développement fondée sur le respect de tous les droits humains et en particulier sur la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Les Premières nations ainsi que Femmes autochtones du Québec participent aux travaux de la Coalition.

Plus spécifiquement au Québec, les conditions de vie des populations autochtones demeurent toujours aussi inacceptables, tout comme c'est le cas dans le reste du Canada, et les grands projets de « développement » du gouvernement notamment en ce qui concerne le Grand Nord québécois, s'élaborent sans véritable consultation des Premières nations, en complète violation des principes établis dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU. Le gouvernement fédéral continue de légiférer en matière de droit autochtone (droit de la famille, cession des terres sur les réserves) sans consulter les Autochtones.

Aussi, en protection de la jeunesse, l'absence de services d'aide aux familles au sein des communautés autochtones et les graves lacunes en termes d'accès à la justice ont pour effet que les communautés se sentent dépossédées de leurs propres enfants, lesquels sont déplacés à l'extérieur des communautés.

3.2 Échec à la guerre

La LDL poursuit sa participation au Collectif Échec à la guerre. Cette année, le Collectif s'est intéressé plus particulièrement à la « responsabilité de protéger », une doctrine qui soulève d'importantes questions de droit international. Le fascicule La Responsabilité de protéger : de quoi s'agit-il vraiment? a été lancé lors d'une conférence sur l'utilisation de ce concept dans le cas de l'intervention des pays occidentaux en Lybie. En 2013, le Collectif a commencé à travailler sur la montée du militarisme au Canada et prépare actuellement un fascicule sur cette question.

Par ailleurs, la LDL a participé à la deuxième campagne annuelle du coquelicot blanc, à la mémoire de toutes les victimes des guerres, civiles et militaires. Rappelons que la Ligue est membre du Collectif et y délègue une représentante.

3.3 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles

La CSILC a été très active par rapport aux projets de loi liés au terrorisme et à la surveillance. Elle a fait campagne contre S7 (clauses de la loi antiterroriste) et C30 (accès légal). Elle est intervenue sur C42 qui modifie le mécanisme de surveillance de la GRC. La Coalition a également soumis un rapport au Conseil des droits de l'homme sur le bilan du Canada en matière de droits humains dans le cadre de la procédure d'Examen périodique universel.

La CSILC et le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) ont demandé le statut d'intervenants conjoints dans la cause de Mohamed Harkat (certificat de sécurité) devant la Cour suprême. Les avocats Sharry Aiken, Barbara Jackman et Andrew Brouwer ont accepté de plaider *pro bono*. L'audience aura probablement lieu en octobre.

La CSILC participe également à une coalition qui fait le suivi de la politique étrangère du Canada en Amérique latine et de son impact sur la criminalisation de la protestation, en particulier dans le contexte de projets miniers. La Coalition est composée de groupes membre du Conseil canadien pour la coopération internationale, de Mines Alerte, des Brigades de paix internationales et de la CSILC.

Une contribution spéciale d'Inter Pares pour trois ans a permis d'embaucher une deuxième personne, responsable des communications, à la CSILC. Cela a permis à la CSILC de développer un plan de communication, qui se traduit, entre autres, par la production d'un bulletin de nouvelles hebdomadaires. La CSILC doit cependant trouver d'ici 2015 des sources de revenu supplémentaire pour remplacer la contribution spéciale d'Inter Pares.

3.4 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La Ligue a poursuivi sa participation à la Table de concertation de la CDPDJ. Elle y apporte ses préoccupations à l'égard de l'exercice de la mission de la CDPDJ en matière de défense et de protection des droits de la personne, notamment les DESC, et ce, concernant différentes questions d'actualité politique qui ont une incidence sur la protection des droits. Elle a aussi réitéré à plusieurs reprises à la CDPDJ ses préoccupations à l'égard de l'exercice de la liberté d'expression dans le contexte actuel de protestation sociale. Elle a demandé à la CDPDJ d'intervenir afin que soit tenue une enquête publique et indépendante sur les événements du printemps 2012. Elle a également fait le suivi du dossier des différentes pratiques de profilage, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un nouveau mécanisme d'enquête sur la police.

3.5 Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD) et Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)

La LDL a repris sa participation au RQACA et était présente à l'assemblée générale spéciale de l'organisme qui portait sur le nouveau cadre de référence de l'action communautaire autonome (ACA). Elle y a joué un rôle de premier plan dans la décision du RQACA de demander au gouvernement du Québec de sursoir à la mise en application de ce nouveau cadre, le temps de permettre au milieu de l'ACA d'en mesurer pleinement les enjeux.

La LDL a également participé au sous-comité du RODCD qui avait pour mandat d'analyser le nouveau cadre de référence de l'ACA sur les organismes de défense collective des droits. Sa participation aux travaux du RODCD et du RQACA lui a permis de suivre les développements en ce qui concerne le programme de financement gouvernemental. Des suivis sont à faire dans ce dossier.

4. Éducation aux droits

4.1 Revues

En collaboration avec la FLC, la LDL a réalisé deux revues :

Printemps 2012 : revue ayant pour thème central « Loi et ordre »

Automne 2012 : revue ayant pour thème central « Le droit d'association »

4.2 Fascicules

En collaboration avec la FLC, la LDL a réalisé en février 2013, un fascicule sur la liberté d'expression. Elle poursuit également la réalisation, avec la Fondation Léo-Cormier, d'un fascicule visant à informer sur les enjeux de droits humains soulevés par l'utilisation d'indicateurs dans l'évaluation de la réalisation des droits humains ainsi qu'un fascicule sur la liberté d'expression. Elle projette d'en faire un sur l'environnement et les droits humains.

4.3 Conférences et activités publiques

En collaboration avec la FLC la LDL a tenu une activité publique de lancement de la revue sur le droit d'association, le 17 février 2013, ainsi qu'une soirée publique sur « Assurance-emploi et Programme des travailleurs étrangers temporaires : exclusion et migration des travailleuses et travailleurs d'ici et d'ailleurs », le 28 mars 2013.

4.4 Séminaire et colloque

En collaboration avec la FLC, la LDL a réuni, dans le cadre d'un séminaire sur invitation, quelques personnes ressources et intéressées sur la question de la liberté d'expression et de la démocratie, le 29 novembre 2012. À la suite de cette rencontre, elle a poursuivi la réalisation, avec la collaboration de la Fondation Léo-Cormier, du Colloque sur la liberté d'expression dans le contexte de la contestation sociale, le 24 mai 2013.

4.5 Ateliers divers

En collaboration avec la FLC, la LDL a tenu un atelier sur « Les droits humains comme levier pour l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées », le 13 avril 2012, ainsi qu'un atelier sur la liberté d'expression, le 25 mars 2013.

4.6 Démarche participative d'éducation aux droits

Comme mentionné au point 1.3, la LDL finalise actuellement la démarche de production d'un rapport sur la situation des droits humains au Québec et au Canada à laquelle ont participé plus de 30 organisations syndicales et communautaires du Québec.

5. Communications

L'année 2012-2013 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle responsable des communications et l'adoption d'un plan de communication (voir section 1.6).

La Ligue des droits et libertés a aussi continué à être très présente dans les médias avec la publication de 12 communiqués de presse et l'organisation de cinq conférences de presse conjointes, dont une regroupant plus de 50 organisations. Ces interventions ont joui pour la plupart d'une très bonne couverture médiatique, avec plusieurs entrevues avec des porte-parole de la Ligue et articles de journaux. La Ligue a aussi été sollicitée par des journalistes pour réagir à plusieurs dossiers en lien avec ses priorités de travail, dont l'agente 728, l'article 500.1 du Code de la sécurité routière et l'adoption du projet de loi 12. Un travail important a été entamé à l'interne autour des relations de presse avec, notamment, la création d'une liste de contacts médias et la participation de la responsable des communications à une formation en relations de presse.

Les communications auprès des décideurs ont aussi été nombreuses cette année, avec l'envoi de plusieurs lettres et la participation à des campagnes de lettre, des rencontres avec des ministres, la publication d'un mémoire ainsi que la participation à des comités ou commissions (voir annexe pour la liste détaillée des interventions).

Du côté de son site Internet, la Ligue a poursuivi le transfert de ses documents vers son nouveau site, qui a ensuite été mis à jour fréquemment tout au long de l'année.auprès de ses membres, la Ligue a poursuivi l'envoi d'une infolettre diffusant, sur une base hebdomadaire, les nouvelles de l'organisation, ses publications ainsi qu'une liste

d'événements et campagnes en lien avec ses intérêts. Certaines nouvelles importantes ont aussi fait l'objet d'un envoi séparé.

À l'occasion de son 50^e anniversaire et grâce à une subvention d'Inter Pares qui lui a permis d'embaucher des employés contractuels, la Ligue a révisé cette année certains outils communicationnels institutionnels importants, soit le logo et le dépliant, en plus de se doter d'une charte graphique tel que le recommandait le plan de communications. La Ligue a aussi profité de l'arrivée du 50^e pour se faire connaître comme organisation avec des outils promotionnels comme la publication d'un cahier spécial dans le Devoir et la réalisation de la première d'une série de capsules vidéo.

6. Membership

La Ligue a poursuivi la mise en pratique de son plan de travail qui s'articule autour de trois volets : renouvellement des adhésions des membres (campagne de renouvellement du membership); développement du membership (recrutement de nouveaux membres); renforcement des liens avec les membres, entre autres par l'envoi du bulletin hebdomadaire.

Mentionnons qu'au cours des trois dernières années, le nombre de membres de la Ligue progresse à chaque année. Ainsi, entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, il y a eu 62 nouvelles adhésions (31 individus, 27 organismes communautaires et 4 syndicats). Au 31 mars 2013, la Ligue comptait 587 membres en règle (445 individus, 91 organismes communautaires et 51 syndicats), incluant les membres des sections régionales, ce qui représente une bonne augmentation par rapport à 2012 où l'on recensait 525 membres.

Les 587 membres se détaillent comme suit : 471 au national, 81 de la section de Québec, 11 de la section de l'Estrie et 24 de la section du Saguenay – Lac-St-Jean.

Comme à chaque année, la campagne de renouvellement des adhésions des membres s'est effectuée en avril 2013. La lettre a été revue et l'emphase mis sur le 50^e anniversaire de la Ligue, moment historique s'il en est un.

D'ailleurs, un plan pour une campagne d'adhésion 2013, en lien avec le 50^e anniversaire de la Ligue, a été développé. Grâce au soutien financier de l'organisme Inter Pares, la Ligue a procédé à l'embauche d'une contractuelle à temps partiel pour 16 semaines afin de mettre en œuvre à la fois, un plan de développement et la consolidation du membership. Axée sur le 50^e anniversaire, la campagne d'adhésion s'appuie sur le nouveau dépliant et le nouveau matériel de promotion produits par la Ligue. La contractuelle engagée début mars a travaillé en étroite collaboration avec l'adjoint administratif pour atteindre les résultats suivants d'ici la fin de l'année 2013 : adhésion d'au moins 5 nouveaux groupes; augmentation du nombre de membres individuels de 20%; intégration d'au moins 10 membres comme bénévoles ou militantEs; augmentation des dons des membres de 15%.

Le mois de mars a été en grande partie consacré à la préparation de documents et à la prise de contacts avec plusieurs organismes communautaires, du mouvement des femmes et du mouvement syndical.

La campagne d'adhésion 2013 s'enclenchera véritablement à la fin de mai 2013 pour se poursuivre jusqu'en novembre. La Ligue tiendra des kiosques d'information en mai et juin lors d'événements d'organismes nationaux de femmes et communautaires; d'autres auront lieu à l'automne. Le nouveau dépliant et un tract de sollicitation conçu spécialement pour le 50^e anniversaire seront utilisés. Les contacts avec les organismes syndicaux se poursuivront en mai et juin.

Une petite équipe planche sur du matériel pour accueillir les nouveaux membres individuels. Une lettre de bienvenue et un formulaire pour mieux connaître le membership de la LDL seront complétés à l'automne.

Par ailleurs, le travail sur la base de données des anciens membres et sur celle des campagnes de financement permettra de relancer en juin près de 300 organismes communautaires et syndicaux qui, soit ont été membres par le passé, soit ont fait des dons ou participé à des événements de la LDL (conférences, colloque, cafés des droits et libertés, soirée bénéfice, etc.).

Nous croyons que le 50^e anniversaire offre un momentum parfait pour une campagne d'adhésion remplie de promesses.

7. Financement

La contribution des membres et des amies et amis de la Ligue dans le cadre de notre campagne annuelle de financement constitue un apport indispensable au financement de la Ligue. Ce soutien témoigne de l'importance que ces personnes et organisations, tant communautaires que syndicales, accordent à la mission de la LDL et permet de garantir notre indépendance à l'égard de toute forme de pouvoir.

Signalons également l'essentielle collaboration de la Fondation Léo-Cormier à une grande partie des travaux d'éducation aux droits de la Ligue.

Si l'on jette un regard sur le portrait de l'évolution du financement de la Ligue au cours des cinq dernières années, on constate que celui provenant de sources gouvernementales demeure stable alors que, grâce aux efforts déployés à cet égard, l'autofinancement de la Ligue progresse (campagne de financement, soutien des membres et cotisations, vente de publications, activités...). Cependant nos dépenses s'accroissent toujours un peu plus chaque année ce qui nous amène à « puiser dans nos maigres réserves » pour boucler le budget. Tenant compte de l'évolution constatée dans nos sources d'autofinancement et de nos besoins accrus, il est clair qu'il nous faudra réfléchir aux perspectives de développement de sources d'autofinancement.

8. Vie associative

8.1 Dossier corporatif de la Ligue

L'arrivée de nouvelles dispositions législatives fédérales, avec l'adoption, en 2011, de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, nous oblige à :

- faire le point sur ces nouvelles règles eu égard à nos documents constitutifs et nos statuts et règlements
- évaluer s'il est plus pertinent de poursuivre notre incorporation sous le régime fédéral ou de rechercher une incorporation provinciale
- tenir compte du délai imposé au fédéral : 2014

Des démarches sont en cours avec une personne ressource sur la question. Celle-ci nous propose de conserver notre incorporation au fédéral et reformuler nos lettres patentes. En effet, celles-ci ne comportent pas de disposition concernant l'éventualité d'une dissolution ou de liquidation de la corporation alors que les nouvelles dispositions législatives imposent de le prévoir.

Un comité de travail a été mis sur pied à cet effet. Il faudra prévoir une assemblée générale spéciale qui aura à se prononcer sur une reformulation de nos documents constitutifs. Les délais prévus pour nous acquiescer des nouvelles exigences fédérales et faire parvenir à Corporation Canada les documents requis vont jusqu'au 17 octobre 2014, soit dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, à défaut de quoi le directeur de Corporation Canada dissoudra notre corporation.

Enfin, nous devons procéder à l'analyse de nos statuts et règlements considérant là aussi les nouvelles dispositions fédérales, certaines étant impératives, ce qui nous oblige à les intégrer à nos statuts et règlements alors que d'autres s'appliquent par défaut, ce qui implique que nous devons nous assurer que nous ne nous retrouverons pas avec des dispositions dont nous ne voulons pas. Nous bénéficions à ce propos d'un délai allant jusqu'au 17 octobre 2015.

8.2 FIDH

La LDL participe cette année au congrès de la FIDH qui se déroule du 23 au 26 mai à Istanbul. Quatre résolutions ont été soumises au congrès dont l'une, portant sur le droit à l'éducation, qui a été reprise par le comité organisateur du congrès. Nos autres résolutions portent sur la politique du gouvernement Harper à l'égard des droits du peuple palestinien, sur le « développement » du Nord québécois et sur la demande d'enquête publique sur les événements du printemps étudiant.

8.3 Sections régionales

La LDL a poursuivi ses rencontres entre les coordinations des sections régionales et celle de la Ligue. Comme l'an dernier, c'est plus spécifiquement la section de Québec qui y participe.

Par ailleurs, les sections ont été invitées à participer à l'adoption du nouveau logo de la Ligue.

La LDL a participé et fait une présentation lors de la soirée bénéfique de la section de Québec.

Nous avons également fait un suivi du membership et des questions relatives à la campagne de financement avec les sections régionales.

8.4 Conseil d'administration et conseil exécutif

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois durant l'année 2012-2013. Il a vu à l'élaboration plus précise du plan d'action de l'année et du plan de communication. Il a été saisi de différents dossiers menés tout au long de l'année, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, le droit d'association et le droit de manifester. Il a aussi eu l'occasion de se pencher sur les travaux du comité environnement de même que sur le dossier de la laïcité. La CA suit de près l'évolution du dossier du 50^e anniversaire de la Ligue. Il est également informé des développements du dossier de la plainte à la Commission des normes du travail. Il a aussi revu les règles de fonctionnement des comités ainsi que les balises visant à encadrer le rôle des porte-parole de la LDL et reçu la politique des conditions de travail de la LDL tel qu'adoptée par le conseil exécutif. Il a suivi les représentations de la LDL au sein du RQACA notamment en ce qui concerne le nouveau cadre de référence en matière d'action communautaire autonome et son incidence sur les organisations de défense collective des droits.

Le conseil exécutif s'est réuni à quatorze occasions. Il est responsable auprès du conseil d'administration de l'administration courante de la Ligue, de son fonctionnement démocratique, de ses campagnes de recrutement et de collecte de fonds, de l'organisation de la permanence, du rayonnement et de la réputation de la Ligue, des relations avec les comités régionaux et les sections régionales de la Ligue. Il assure le suivi des dossiers entre les rencontres du conseil d'administration. Il a suivi de près la plainte à la Commission des normes du travail. Il a finalisé la politique sur les conditions de travail à la LDL. Il a procédé à l'embauche, en octobre 2012, des deux nouveaux membres de la permanence et a dû prendre acte, tout récemment, du départ de l'adjoint administratif à la coordination qui retourne aux études.

8.5 Permanence

L'équipe de la permanence a pu compter cette année sur l'arrivée de deux nouveaux membres. Malheureusement, comme mentionné précédemment, l'un des deux quittera son emploi en août pour un retour aux études. Le poste fait actuellement l'objet d'un

processus d'ouverture de poste et de sélection. La personne choisie entrera en fonction en août 2013.

Nous avons également procédé à l'embauche de contractuelLES pour réaliser divers projets sur le membership, les outils promotionnels et le matériel audiovisuel.

9. Activités des sections régionales

9.1 Section de Québec

Volet éducation aux droits

- **Droit du travail**

Un nouvel atelier portant sur le droit du travail a été réalisé par la section de Québec. Il traite en majeure partie des normes du travail et est axé principalement sur les questions que peuvent se poser les jeunes (l'achat d'uniforme, les congés, les périodes de formations, etc.). La deuxième section de la formation porte sur les relations collectives de travail et aborde le fonctionnement et le rôle des syndicats.

- **Outils d'animation**

Afin de rendre les ateliers plus dynamiques et appréciés des jeunes, il a été décidé de réaliser des outils d'animation pour chacun des ateliers. Nous avons donc une série d'activités parmi lesquelles les animatrices peuvent faire un choix pour s'assurer de la compréhension des jeunes au cours des ateliers.

- **Agence-école Embryo**

En partenariat avec l'Agence-école Embryo, un plan de communication ainsi que plusieurs outils promotionnels ont été réalisés afin de faire la promotion de nos ateliers. Une liste de personnes à contacter, du matériel promotionnel ainsi qu'un scénario d'appel font entre autres partie de ce plan.

- **Soirée d'éducation populaire**

Une soirée d'éducation populaire portant sur les radios parlées-privées (radios-poubelles) fut réalisée avec la participation de Mesdames Lucie Lemonde, professeure de droit à l'UQAM et Dominique Payette, professeure de journalisme à l'Université Laval.

- **Guide**

Nous sommes présentement en train d'achever la production d'un guide d'auto-défense sur les radios poubelles destiné à démêler certains concepts tels que liberté d'expression, diffamation, incitation à la haine, propos haineux, mise en demeure. Une section sur les différents recours possibles ainsi que sur les conséquences de la décision de porter plainte est également prévue.

Volet judiciarisation

- **Pétition**

Une pétition réclamant l'abolition des dispositions 5, 11, 19.1, 19.3 et 19.4 du règlement sur la paix et le bon ordre a été déposée à la ville de Québec car, selon nous, elles pénalisent les stratégies de survie des personnes marginalisées et contribuent à leur sur-judiciarisation.

- **Formation sur la judiciarisation des personnes marginalisées**

Une formation sur la judiciarisation des personnes marginalisées a été élaborée et offerte aux intervenants de la région. Celle-ci est jugée fort utile par ceux et celles qui l'ont suivie.

- **Dépôt d'une plainte à la CDPDJ**

Une plainte a été portée au nom de 37 personnes arrêtées à Québec en avril dernier lors d'une manifestation contre la hausse des frais de scolarité.

- **Lancement de la recherche-action sur les abus policiers et l'accès aux services juridiques à Québec**

Ce lancement a eu lieu le 29 mars 2013 et présentait le point de vue des personnes marginalisées et des intervenants sur cette question.

- **Forum sur le Parvis (23 avril 2013)**

La deuxième édition du Forum sur le Parvis (de l'Église Saint-Roch) a eu lieu le 23 avril 2013. Différentes activités allant du théâtre de rue, aux groupes de discussions, en passant par un micro ouvert s'y sont déroulées. Nous y avons discuté de la marginalité, des droits et du partage de l'espace public entre citoyens différents certes, mais tous égaux en droit. Policiers, commerçants, travailleurs, résidents, étudiants... tous étaient les bienvenus à cet espace d'échange, de partage et d'information.

9.2 Section de l'Estrie

Non disponible.

9.3 Section du Saguenay-Lac-St-Jean

Non disponible.

Proposition de perspectives d'action 2013-2014

Volet 1 : choix de priorités de travail

L'an dernier, nous avons convenu de déterminer des priorités de travail afin de permettre une meilleure planification du travail et ainsi réserver une marge de manœuvre afin que la Ligue soit en mesure de mener des interventions publiques rapides dans des dossiers d'actualité.

Cette nouvelle façon de procéder a été bénéfique puisqu'elle a permis de mieux circonscrire notre plan de travail et de faire plus « aisément » certains choix quant aux énergies ou à la disponibilité à consacrer à l'égard de certains dossiers. Cependant le manque d'énergies disponibles, notamment dû aux limites actuelles de nos effectifs à la permanence et parmi nos militantEs, a fait en sorte que cette marge de manœuvre demeurait somme toute plutôt réduite.

Nous évaluons néanmoins qu'il faut poursuivre sur cette voie. Aussi, dans le choix de ces priorités, il faut tenir compte :

- du contexte politique et social où les droits humains sont attaqués de toutes parts, ce qui ne veut pas dire que nous devons intervenir dans tous les cas, mais qu'il nous faut dégager une marge de manœuvre pour pouvoir intervenir de manière ciblée selon l'actualité
- des dossiers sur lesquels nous sommes les seuls à intervenir du point de vue des droits humains
- des dossiers dans lesquels nous sommes déjà engagés avec d'autres organisations alors que nous sommes l'organisation porteuse du dossier, comme c'est le cas pour le suivi du rapport sur les droits humains.

Partant de là, voici la proposition que le conseil d'administration soumet à l'AGA pour les perspectives de travail pour l'année 2013-2014 étant entendu :

- Qu'un dossier prioritaire implique une prise en charge ou une participation soutenue de l'équipe de la permanence
- Qu'un dossier ponctuel implique un suivi intermittent de la part de la permanence et des militantEs
- Que les autres dossiers sont pris en charge par les militantEs.

1. Dossiers prioritaires

- **Activités du 50^e**: revue sur les enjeux de droits et les perspectives de mobilisation, soirée bénéfice, capsules, outils promotionnels, développement du membership, etc.

- **Le suivi sur le rapport sur les droits humains au Québec et au Canada** que nous nous sommes engagés à faire : perspectives d'un rendez-vous de partage d'analyse de la situation et de mobilisation (états généraux sur les droits humains ou autre formule à définir) d'ici le printemps 2014
- La poursuite de notre implication dans le **mouvement d'opposition aux orientations et politiques du gouvernement Harper** contre les droits humains et la démocratie (participation active à la Coalition Pas de démocratie sans voix, principalement portée par le président actuellement)
- La poursuite de nos interventions en faveur de la **liberté d'expression, droit d'association et droit de manifester** (campagne pour l'abrogation de P-6, suivis du colloque du 24 mai 2013, de la création de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 et de la révision de la loi anti-slapp, contestation judiciaire de l'article 500.1 du Code de sécurité routière...)

2. Dossiers ponctuels (impliquant que nous n'initions pas les interventions)

- **Profilages discriminatoires** : participation à la mise en place d'un observatoire sur les pratiques de profilage dans l'espace public (projet mené en concertation : le volet Ligue porte sur le profilage politique), suivis de l'adoption de la Loi 12 sur le mécanisme d'enquête sur la police
- **Laïcité de l'État et enjeux de droits humains** : des interventions sont en préparation considérant la tenue d'une consultation sur un projet législatif sur la laïcité.

3. Autres interventions sur des enjeux de droits humains

- **Environnement et droits humains** : démarche pour renforcer notre analyse de cette problématique et doter la Ligue d'orientations générales d'intervention dans ce dossier
- **Mesures antiterroristes** : activités de veille et, le cas échéant, interventions sur les politiques et législations en la matière
- **Protection de la vie privée et des renseignements personnels** : activités de veille et, le cas échéant, interventions sur les politiques et législations en la matière
- **Enjeux de droits économiques, sociaux et culturels et de migration**

4. Participation à des coalitions et table de concertation

- Coalition sur les droits des peuples autochtones
- Échec à la guerre
- Coalition de surveillance internationale des libertés civiles

- Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Regroupement des organismes de défense collective des droits et Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Volet 2 : Vie associative et fonctionnement interne

Dans la perspective où il est de plus en plus requis de combler les besoins de la Ligue en termes d'énergies militantEs parfois très spécifiques, le conseil d'administration propose que lorsqu'un dossier requiert qu'il y ait un comité ou groupe ponctuel de travail qui y soit associé, que ce comité ou groupe soit créé de façon plus formelle, qu'un mandat déterminé lui soit confié, comme ce fut le cas pour le comité environnement et droits humains.

En fonctionnant de cette façon, cela pourrait permettre un recrutement plus efficace de militantEs disposésEs à s'impliquer à la Ligue, en appui au travail de la permanence et des instances.

Cette année, ces comités ou groupes ponctuels de travail pourraient être les suivants et les mandats devraient être précisés par le CA qui se réunit pour donner suite à l'AGA afin de préciser le plan de travail :

Comités

- Comité 50^e
- Comité communication
- Comité membership
- Comité financement

Groupes ponctuels de travail

- Groupe de travail sur la liberté d'expression
- Groupe de travail sur le Rapport DH
- Groupe de travail sur le dossier de la laïcité et les enjeux de droits humains
- Groupe de travail environnement et droits humains
- Groupe de travail enjeux DESC et migration (mandat à préciser par le CA)